

## Organisation des Accueils Périscolaires et des Temps Méridiens à l'école



Les INSCRIPTIONS à TOUS ces services se font sur votre « PORTAIL FAMILLE » pour chacun de vos enfants.

En tant que parents, il faut vous connecter sur un ordinateur puis cocher les jours de présence de vos enfants (au mois, au trimestre ou à l'année). Voici le lien <https://hinx.portailfamilles40.fr>

Si vous avez besoin d'aide pour vous connecter, merci d'envoyer un mail à Karine MENARD à l'adresse suivante [jeunesse@hinx.fr](mailto:jeunesse@hinx.fr) afin de vous aider ou de prendre un rdv pour mettre en place votre Portail Famille dès le début de l'année scolaire.

**Les horaires de l'école** : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45/12h puis 14h/16h ; mercredi : 9h15/12h15

**Les accueils périscolaires** : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30/8h35 et 16h/19h ; mercredi : 7h30/9h05

Chaque enfant soumis à un PAI ALIMENTAIRE déjeunera avec **son repas confectionné et livré quotidiennement par la famille** sauf si celui-ci ne modifie pas le menu prévu du restaurant scolaire (à définir entre les parties concernées).

Les **MEDICAMENTS (en dehors des PAI)** ne sont pas administrés à l'école. Seuls les parents pourront venir sur place pour les administrer.

### I) ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN : Ce service est payant.

Les animateurs et les ATSEMS assurent l'accueil des enfants dans l'enceinte de l'école. Ces agents font le lien entre l'enfant, la famille et les enseignants. Les enfants sont encadrés par une équipe d'agents diplômés. L'appel se fait par l'INTERPHONE au PORTAIL PRINCIPAL.

<b>MATERNELLE</b> : PS, MS, GS	<b>PRIMAIRE</b> : du CP au CM2
<b>7h30 à 8h35 (merc de 7h30 à 9h05)</b> : Les parents sonnent sur MATERNELLE et les enfants se dirigent à l'ENTREE MATERNELLE par le PETIT PORTILLON.	<b>7h30 à 8h35 (merc de 7h30 à 9h05)</b> : Les parents sonnent sur GARDERIE et les enfants se dirigent à l'ENTREE PRINCIPALE.

### II) RESTAURANT SCOLAIRE et TEMPS MERIDIENS : 12h /13h50

A partir de 13h50, la surveillance des enfants est assurée par l'équipe enseignante dans les classes.

<b>MATERNELLE</b>	<b>PRIMAIRE</b>
Repas à partir de 12h	Temps méridien de 12h à 13h50 dans la cour.
Sieste de 13h à 15h30 : PS/MS.	Repas au self à partir de 12h10 par classe.
Temps Méridien de 12h45 à 13h50 : MS/GS	Le roulement de self permet de manger 1 <sup>er</sup> et dernier une fois par semaine.

### III) ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR et Goûter à 16h: Ce service est payant.

<b>MATERNELLE</b>	<b>PRIMAIRE</b>
<b>16h à 17h45</b> à l'accueil des MATERNELLE : le goûter est fourni par les parents.  Les parents sonnent sur MATERNELLE et se rendent au PETIT PORTILLON.	<b>16h à 17h45</b> à la garderie : Le Goûter est fourni par les parents.  Les parents sonnent sur GARDERIE et les enfants sortent par l'ENTREE PRINCIPALE

**De 17h45 à 19h** : TOUS les enfants de MATERNELLE sont en GARDERIE PRIMAIRE. Les parents sonnent sur GARDERIE et les enfants sortent par l'ENTREE PRINCIPALE.

**GOÛTER (fourni par les parents)** : La BOITE à goûter peut être déposée le matin dans les frigos des 2 accueils avant la classe. Le goûter est un en-cas qui peut être composé simplement, d'un fruit ou compote, d'un gâteau accompagné d'une GOURDE MARQUEE au nom de l'enfant.

#### **IV) TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) : Ce service est gratuit.**

<b>MATERNELLE</b> : PS, MS, GS	<b>PRIMAIRE</b> : du CP au CM2
Les enfants participent au TAP de 13h à 13h45 les Lundis, mardis, jeudis et vendredis. TAP PS/MS : Temps de Sieste aménagé. TAP GS : Activités et jeux	<b>Mardis ou jeudis de 16h à 17h30</b> (goûter compris et fourni par les parents). Les enfants participent à des activités diverses et variées.  Les enfants choisiront sur place entre jeux sportifs et loisirs créatifs.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)\* auront lieu du mardi 24 septembre 2024 au 24 juin 2025. Ce service est gratuit. Les activités seront menées par les animateurs ainsi que des intervenants bénévoles ou professionnels.

L'inscription qui vaut l'autorisation de participation *se fait directement et uniquement sur votre Portail Famille pour le trimestre*. Votre enfant choisira sur place jeu sportif ou loisir créatif pour le trimestre entier.

**CLAS « Etude et jeux »** proposé les lundis de 16h15 à 17h15. Cet atelier est dispensé par les enseignants assistés par les animateurs du lundi 26 septembre 2023 au vendredi 22 juin 2024. *L'inscription se fait directement et uniquement sur votre Portail Famille pour le trimestre*.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) (lundi 16h-17h) sont dispensées par les enseignants et s'adressent à des groupes restreints d'élèves en fonction de leurs besoins.

\*A l'issue des TAP ou des APC, les enfants ont la possibilité de quitter l'école ou de rejoindre l'accueil périscolaire.

#### **V) TARIFICATION, FACTURATION et REGLEMENTS**

**Accueils périscolaires** : Nos tarifs sont fixés par un forfait à la semaine à partir de 2 présences effectives : matin ou soir.

**Famille Imposable** : 4,00€/semaine + 2,50€/enfant supplémentaire

**Famille Non Imposable (Fournir l'avis de NON IMPOSITION 2024 sur revenus 2023)** : 3,15€/semaine + 1,65€/enfant supplémentaire.

**Tarif Occasionnel** : 2,10€ à la présence exceptionnelle par semaine.

**Restauration scolaire** : prix du repas enfant au restaurant scolaire : 2,21€ (sera ré-évalué en septembre)

Les factures du Restaurant Scolaire et des Accueils Périscolaires sont envoyées par MAIL la 1<sup>ère</sup> semaine du mois (merci de confirmer votre adresse mail à l'adresse suivante : [jeunesse@hinx.fr](mailto:jeunesse@hinx.fr)). Le règlement se fait **directement au Trésor Public de Saint Sever, par Virement, Carte Bleue sur votre PORTAIL FAMILLE ou par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** (document à compléter à demander à l'adresse [jeunesse@hinx.fr](mailto:jeunesse@hinx.fr)).

Pour toute question, *merci d'envoyer un mail à Karine MENARD à l'adresse suivante : [jeunesse@hinx.fr](mailto:jeunesse@hinx.fr)*.

Karine MENARD : Coordonnatrice du service Education Jeunesse  
Fait à Hinx le 30 Août 2024